

| FOIRE AUX QUESTIONS |

Tout savoir pour publier vos événements

Publier vos fêtes, lotos, concerts, randonnées, spectacles, expositions, etc. dans Pour Sortir, c'est facile. Voici les réponses à vos questions les plus fréquentes.

Pour Sortir, c'est quoi ?

Les titres de l'Est de la France ont créé une base de données commune pour présenter toutes les activités de loisirs sur le web.

Cette base de données est consultable sur le site web de chacun des dix journaux. Pour L'Alsace, c'est à l'adresse suivante : www.lalsace.fr, puis Menu/Pour Sortir/Toutes vos sorties ou directement : www.lalsace.fr/pour-sortir.

Une fois sur la page, vous pouvez choisir le genre de manifestations que vous recherchez, leur localisation, leur date. Et vous aurez la présentation des événements qui correspondent à vos critères de recherche.

Comment publier ma manifestation dans Pour Sortir ?

La démarche est simple. Il suffit de créer un compte à l'adresse suivante : <http://www.lalsace.fr/organisateurs>.

Vous aurez un formulaire à remplir en ligne et dès que cela sera fait, vous pourrez de suite créer votre événement dans Pour Sortir. Il sera validé par nos soins très rapidement et publié sur le site web de L'Alsace et de l'ensemble des titres de l'Est de la France. Vous pouvez ajouter une image qui sera publiée sur le web avec votre manifestation.

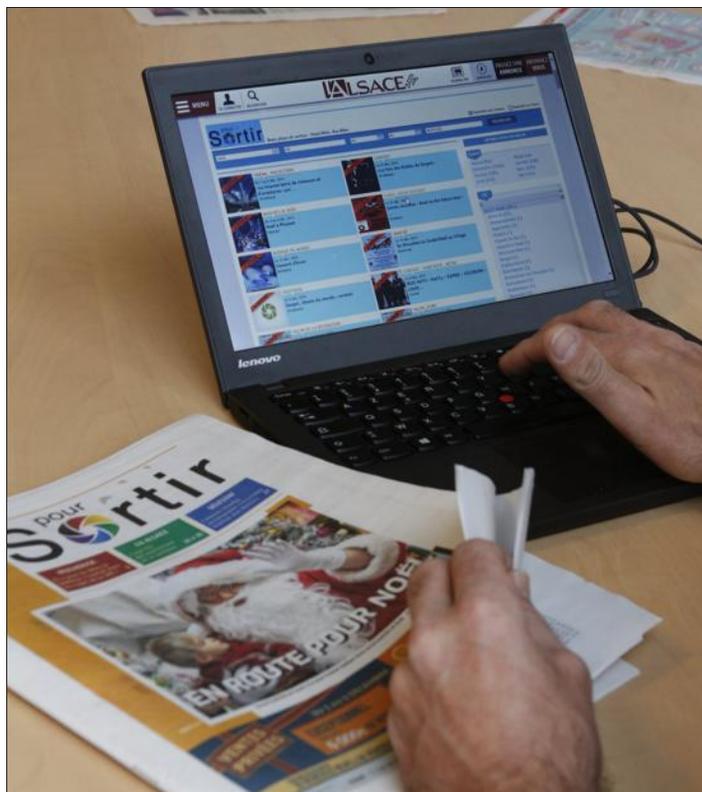
Je souhaite que mon événement soit aussi visible dans la partie agenda du supplément papier Pour Sortir, publié le vendredi par L'Alsace. Que faut-il faire ?

Une fois que votre événement est publié sur le web, il entre également dans la base de données intertitres. Chaque journal puise dans cette base de données pour réaliser les pages d'informations de loisirs de ses éditions papier.

Y a-t-il une date limite pour entrer un événement ?

Un conseil : entrer votre manifestation dès que vous en avez finalisé la programmation. De la sorte elle est présente sur le web. Pour la parution dans la partie agenda du supplément Pour Sortir du vendredi, la limite est fixée au lundi 18 h.

Ma manifestation a lieu périodiquement tous les samedis, par



Le supplément papier Pour sortir et la rubrique Pour sortir du site internet www.lalsace.fr : deux outils au service des organisateurs d'événements pour annoncer leurs manifestations.

Photo L'Alsace/Romain Idoux

exemple ? Comment faire ? Sera-t-elle publiée dans le supplément à chaque fois ?

Oui, elle sera publiée dans la partie agenda à chaque fois qu'elle fera partie de la plage de dates du supplément (du vendredi de la parution au jeudi suivant). En saisissant l'événement, vous avez la possibilité de préciser s'il s'agit d'un événement ponctuel ou répétitif. En précisant les différentes dates, les différents horaires.

Combien cela coûte-t-il ?

Tout est gratuit, tant sur le web que dans le supplément papier. Mais si sur le web vous souhaitez être en tête de liste avec un bandeau « à l'affiche » une participation est demandée. Cette option de mise en avant dans liste, est de 10 € pour une période de cinq jours. La proposition vous est faite après votre saisie de l'événement. Vous restez totalement libre de donner suite.

Comment s'effectue le paiement d'une option de mise en avant ?

Le paiement s'effectue au mo-

ment du choix, en ligne, par carte bancaire.

La rédaction va-t-elle faire un article pour annoncer mon événement ?

Le fait d'avoir entré votre manifestation dans Pour Sortir ne change rien à vos relations habituelles avec la rédaction. À vous de prendre contact avec vos interlocuteurs habituels pour la publication d'un article, d'une photo, dans le quotidien.

Comment faire pour avoir un article avec photo dans le supplément Pour Sortir ?

Prendre contact avec la rédaction locale qui indiquera si elle peut donner suite à votre demande.

Quel est le rôle des correspondants locaux ?

Ils restent vos interlocuteurs habituels pour l'annonce rédactionnelle de votre événement et pour son éventuelle couverture. Mais toujours en accord avec la rédaction locale.

L'événement que j'ai entré sur le

site de L'Alsace - Pour Sortir sera-t-il également visible par les lecteurs des DNA ?

Tous les événements de Pour Sortir sont visibles sur tous les sites des titres de l'Est : Républicain Lorrain, Est Républicain, L'Alsace, Vosges Matin, DNA, Bien Public, Journal de Saône-et-Loire, Le Progrès.

Dans les éditions papier, chaque titre reprend les événements de la base de données de Pour Sortir, selon son aire de diffusion.

Un syndicat d'initiatives, une commune, peuvent-ils entrer les événements des associations locales sur le site de Pour Sortir ?

Non. Pour Sortir est réservé exclusivement aux institutions qui organisent des événements de loisirs. Cela nous permet d'être en lien direct avec elles et évite les erreurs liées aux transferts d'informations.

En voulant créer mon accès, le site me répond que j'ai déjà un compte. Que faire ?

Une personne est identifiée par son adresse de courriel lorsqu'elle crée un compte de lecteur sur le site d'un des huit journaux. Ce compte reste unique pour tous les titres. C'est ce compte qui est complété d'un droit d'inscription des manifestations. Au lieu de créer un nouveau compte avec une autre adresse de courriel, il suffit de se connecter au site avec votre accès habituel et de demander ensuite les droits d'accès. (<http://www.lalsace.fr/organisateurs>)

J'ai des difficultés pour créer mon accès, je ne suis pas un expert en informatique. Qui va m'aider ?

Il n'est pas nécessaire d'être expert. Plus de 4 000 créateurs d'événements ont déjà créé leur compte Pour Sortir en Alsace. Vous pouvez facilement faire de même. Mais si vous restez bloqués, vous pouvez nous envoyer un courriel ou nous téléphoner. Nous ferons tout notre possible pour vous aider.

CONTACTER alspoursortir@lalsace.fr. Tel : 03 89 32 70 00 Web : www.lalsace.fr/pour-sortir